



Édito

Pour un minimum de représentativité, on repassera !

Jeudi 1^{er} décembre 2022, la haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a publié les déclarations d'intérêts et de patrimoine des membres du gouvernement choisis.

19 ministres sur 41 sont millionnaires !

30 figurent à la fois dans les 10% des français qui gagnent le mieux leur vie et dans les 10% qui possèdent le plus.

Avec en moyenne, 1,9 million d'euros de patrimoine brut par ministre, les membres du gouvernement ne connaissent rien ni des angoisses du salarié tenu de travailler plus longtemps, ni des affres du (petit) retraité, ni du désespoir du privé d'emploi.

Ces ministres ont d'autres priorités que les 90% les moins lotis comme celle de réduire à marche forcée les déficits pour répondre à la demande des marchés, toujours de la même façon : restreindre les prestations, les services publics qui sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, plutôt que d'imposer un peu plus ceux qui pourraient payer une juste part (quels bénéfices les millionnaires du gouvernement ont eu de la suppression de l'ISF et de la création de la flat tax sur le capital décidées par le quinquennat précédent ???)

N'oublions pas que ce sont les mêmes qui ont refusé l'augmentation du SMIC à 1500 euros, qui ont sucré 5 euros d'APL aux plus précaires, qui s'acharnent sur les chômeurs et leurs droits, qui veulent faire travailler plus longtemps ceux qui ont un emploi et qui refusent de taxer les superprofits !!!

Rappelons-leurs par nos mobilisations, notre volonté de défendre les retraites et le système de protection sociale menacés de privatisation sous couvert de vouloir « les sauver ».

Josiane Souchet

**Assemblée Générale
de la FGR-FP 93
Mardi 17 janvier 2023
de 9 h 30 à 17 h 00**

Bourse Départementale du Travail de Bobigny
1 place de la Libération (salle Commission n°2)

*Ordre du jour
voir page 3*

Sommaire :

p.1 : Edito ; AG - p.2 : Réforme des retraites : moins de service publics- p.3 : Pourquoi un débat sur la novlangue XXI^{ème} siècle ; Assemblée générale
p.4 : En débat : choisir sa fin de vie : l'ultime liberté - p.5 : Infos diverses - p.6 : PLFSS 2023
p.7 : bilan financier de la FGR-FP ; Appel à candidature - p.8 : Revendications du groupe des 9

1^{er} mandat d'E. Macron et un premier projet de réforme des retraites contrecarré par une mobilisation sociale et des élections. Les salarié-es restent attaché-es à la retraite par répartition.

2nd mandat d'E. Macron et la réforme des retraites revient en force. Mais cette fois-ci pas d'innovation, elle reprend la ligne politique libérale des gouvernements précédents : report de l'âge de la retraite et allongement de cotisation dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Seul moyen nous dit-on de sauvegarder financièrement la pérennité de notre système de retraite !

Mais le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites conteste le lien entre déficit et réforme des retraites. La part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut, qui selon le COR constitue l'indicateur déterminant pour évaluer la soutenabilité financière du système de retraite, resterait stable à court terme et maîtrisée jusqu'en 2070.

Alors pourquoi une réforme ?

E. Macron et la Commission Européenne : moins de retraité-es pour plus de dividendes.

A la suite de ses engagements auprès de la Commission Européenne, le gouvernement d'E. Borne explique, à travers le budget 2023, que la diminution des dépenses publiques, en partie celles des retraites, servira à financer la réduction d'impôts faite aux entreprises avec la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

Cette perte de recette (4,1 milliards d'€ en 2023 puis 8 milliards en 2024) est à mettre en parallèle avec les 9 milliards qui seraient « économisés » sur les salarié-es du fait de la réforme des retraites.

D'autre part cette réforme ouvrira encore plus largement l'espace aux assurances et aux mutuelles privées spécialisées dans les compléments de retraites par capitalisation.

D'autres choix existent pour financer les retraites d'une façon pérenne :

- augmenter les cotisations en augmentant les salaires,
- réduire le chômage,
- abandonner les exonérations,
- supprimer les diminutions de cotisations patronales,
- taxer les revenus financiers,
- lutter contre la fraude et l'évasion fiscale,

D'autre part un allongement du temps de travail serait une injustice que nous ne devons pas accepter mais combattre.

Face à l'argument «on vit plus vieux, il faut travailler plus longtemps » il faut opposer la réalité de la vie. La durée moyenne passée à la retraite a diminué d'un an entre la réforme de N. Sarkozy (2010) et aujourd'hui. Avec les mesures d'E. Macron la situation ne ferait qu'empirer alors que l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans n'est que de 10,5 ans pour les femmes et de 9,4 ans pour les hommes.

D'après le COR en 2021, seulement 50% des 61 ans avaient un emploi. Pour les autres, 25% étaient en retraite anticipée et 25% étaient sans emploi et sans retraite. Cette réforme ne ferait qu'aggraver leurs situations.

Les salarié-es les moins rémunéré-es avaient déjà 30% de risque d'avoir une retraite écourtée de 10 ans. La réforme ne ferait qu'accentuer cette injustice.

Les femmes qui ont souvent des petits salaires et des carrières incomplètes seraient encore plus pénalisées.

La FGR-FP s'oppose à toutes les mesures qui diminueraient le temps passé à la retraite et elle s'oppose également à toute détérioration du niveau de vie des retraité-es.

D'autres choix que ceux du gouvernement sont possibles, c'est un choix de société.

Pourquoi un débat sur la novlangue XXI^{ème} siècle ?

Au cours de son histoire le syndicalisme français s'est employé à forger une doctrine autonome, assise sur ses propres valeurs composées de notions lui permettant de développer des raisonnements pour construire une contre société. Cette démarche explique l'importance accordée à une formation conceptuelle solide des militants, pour être capable d'avoir un discours alternatif et le diffuser parmi les travailleurs et aussi dans l'opinion publique.

Or depuis la première moitié des années 1980 des éléments de langage quasi-inédits, ou des notions plus anciennes mais déconstruites de leur sens initial se sont imposées dans le champ des relations sociales.

Le point commun de ces diverses fonctions est d'orienter et ancrer les rapports sociaux, les pratiques des travailleurs et de leurs organisations dans une démarche destinée à assurer la stabilité et la pérennité de l'ordre économique et politique dominant.

2 exemples :

Partenaires sociaux : expression qui inclut les syndicats et les représentants patronaux pour faire croire que dominés et dominants ont des intérêts

communs excluant la lutte des classes au profit de la pérennisation du système capitaliste.

Consultation : parfum médical qui laisse penser qu'elle sert à soigner les maux des rapports sociaux. Mais cela montre bien que les détenteurs du pouvoir politique ou les représentants du patronat ont pour priorité d'imposer leur point de vue en faisant fi de la position des syndicats, consulter est préférable à négocier...Et bien d'autres mots...

C'est de cette conscience du pouvoir des mots que l'ordre dominant s'est employé à produire un vocabulaire de substitution pour s'imposer dans la bataille idéologique.

Voilà pourquoi nous avons voulu un débat sur ce thème pour rester vigilants et réagir à ces transformations sournoises, diffuses et maléfiques.

Stéphane Sirot, historien, spécialiste des conflits du travail et du syndicalisme a publié de nombreux articles et ouvrages à ce sujet et sur d'autres.

Soyons nombreux à cette rencontre.

Josiane Souchet

Assemblée Générale de la FGR-FP 93

Mardi 17 janvier 2023 de 9 h 30 à 17 h 00

Bourse Départementale du Travail de Bobigny

1 place de la Libération (salle Commission n° 2)

Réunion : 9h30 – 12h

Ordre du jour :

- Compte rendu financier
- Point sur la situation et mobilisation
- Textes préparatoires au Congrès : discussion sur la protection sociale autour de la mesure gouvernementale sur le transfert de charges de la Sécurité Sociale vers les complémentaires
- Renouvellement de la CE de la FGR –FP 93
- Candidatures pour le Congrès de Dax du 4 au 6 avril 2023

Repas : 12h – 13h30 Attention inscription obligatoire

Inscription au repas avant le 14 janvier :

Par mail à jo.souchet@free.fr ou fgr-fp93@fgrfp.fr

Par téléphone ou sms : 06 85 97 71 55

Débat : 14h – 17h Auditorium (annulé)

Avec Stéphane Sirot, historien, spécialiste des conflits du travail et du syndicalisme. Thème : Bataille idéologique et pouvoir des mots Détox sur la novlangue XXI^{ème} siècle des relations sociales

Débat reporté en raison de l'action nationale de la FSU, nouvelle date à confirmer

« ...Il me reste une ultime liberté : celle de choisir la façon dont je vais mourir » : extrait « Le tout dernier été » d'Anne BERT euthanasiée à 59 ans, à sa demande, en Belgique en 2017.

A l'origine, «*euthanasia*» du grec ancien désigne le fait d'avoir « une mort douce » qu'elle soit naturelle ou provoquée.

Organisée par le CESE (Conseil économique, social et environnemental), la Convention Citoyenne va se pencher sur la fin de vie. 185 participants tirés au sort travailleront du 9.12.2022 à la mi-mars 2023 sur la nécessité ou non de changer la législation actuelle.

Parallèlement, une mission parlementaire d'évaluation de la loi Claeys-Léonetti sur la fin de vie, est mise en place sous la présidence d'Olivier Falorni. Ce député du Modem avait présenté le 8 avril 2021, dans le cadre d'une niche parlementaire, un projet de loi ouvrant un droit à « une fin de vie libre et choisie et à un accès universel aux soins palliatifs en France ». Malgré un large soutien des députés, ce projet, bloqué par 3000 amendements déposés par LR, n'avait pu aboutir au vote final.

Depuis une vingtaine d'années, des évolutions législatives ont eu lieu : l'interdiction de l'acharnement thérapeutique (**loi Léonetti 2005**), la possibilité de recourir, sous certaines conditions, à la sédation profonde et continue jusqu'au décès (**loi Claeys-Léonetti 2016**).

Si on peut y voir certaines avancées : meilleure prise en compte des directives anticipées, la reconnaissance de l'entourage ou personne de confiance, c'est malgré tout, toujours l'équipe médicale qui a le dernier mot.

56% des français déclarent connaître ces dispositifs, mais seuls 10% avoir rédigé leurs directives anticipées.

Le cadre juridique fait l'objet d'interprétations divergentes et de difficultés d'application, et le faible niveau d'information des praticiens conduit à des lacunes dans l'application de ces lois. Seuls 10% des infirmières hospitalières ont suivi un cursus spécialisé en soins palliatifs, ce pourcentage tombe à 2,5% pour les médecins généralistes.

Enfin, les moyens alloués financiers et humains n'ont jamais été à la hauteur de l'ambition affichée.

Différents rapports officiels, relèvent les limites de ces dispositifs :

- Les situations d'obstination déraisonnable des soins sont difficiles à qualifier et ne font pas consensus entre les professionnels, les patients et leur entourage.
- La sédation - l'arrêt de la nutrition et de l'hydratation du patient - peut le placer dans une situation susceptible de durer de une à plusieurs semaines.
- Les soins palliatifs sont en nombre insuffisant, et inégalement répartis en France : un quart des départements n'ont aucune unité, 3 départements disposent de moins d'un lit pour 100 000 habitants, les territoires ruraux sont particulièrement délaissés quand la région parisienne concentre 48% des lits de soins palliatifs.
- Les 2/3 des fins de vie nécessitent des soins palliatifs, mais seuls 25% des personnes éligibles en bénéficient. Alors combien de situations d'agonie dans la souffrance et les cris ?
- Face à l'absence de solutions institutionnelles, il reste l'exil pour mourir vers les pays frontaliers pour ceux qui en ont les moyens, les euthanasies clandestines en France (2000 à 4000 pratiquées par les médecins pour mettre fin aux souffrances de leurs patients parfois à l'insu de ces derniers et de leurs proches).
- Enfin, la France compte un taux de suicides des plus de 75 ans 2 fois supérieur à la moyenne nationale. Ce taux est 2 fois supérieur à celui de l'Allemagne, 5 fois supérieur à celui du Royaume Uni...

Face à la persistance d'un « mal mourir », d'un statu quo insoutenable, il est temps de mettre un terme à cette hypocrisie en France.

96% des français, toutes sensibilités politiques, catégories d'âge, ou socio professionnelles confondues sont favorables à la légalisation de l'euthanasie.

Par ailleurs, les pays ayant légalisé l'aide active à mourir (euthanasie, ou suicide assisté) se multiplient en Europe et dans le monde entier : la Belgique (2002), la Colombie (2015), Pays Bas (2001), Luxembourg (2009), Le Canada (2016), l'Australie (État de Victoria 2017), État de l'Australie Occidentale (2019), État de la Tasmanie (2021), la Nouvelle-Zélande (2020), l'Espagne (2021), la Suisse, l'Orégon, Washington, le Montana.

Ce droit à une fin de vie libre et choisie ne s'impose à personne. Il offre la liberté de choix à tous.

Décret et arrêté sur le tarif minimal aux heures d'aide à domicile

Lors de la réunion du HCFEA conseil de l'âge du 8 novembre 2022, notre camarade Michel Salingue (FGR-FP) est intervenu pour rappeler notre opposition au PLFSS 2023, rappeler qu'un récent rapport sénatorial préconise un tarif minimal de l'heure d'aide à domicile de **25 euros** et montrer que **passer de 22 à 23 euros ne représente qu'une augmentation de 4,5% alors que l'inflation annuelle se situera à 6% au moins.**

Cette « augmentation » n'apportera aucune amélioration de l'aide à domicile. Suite à l'intervention du groupe des 9 l'avis du conseil de l'âge préconisé par le président, de « favorable » devient un simple « prend acte ».

Les organisations CGT, FO, FGR-FP ont voté « contre », UNSA, CGC, FNMF ont « pris acte »

Appel : Un nouvel élan pour nos services publics

Tout le 1^{er} semestre 2023 une mobilisation des collectifs, des organisations syndicales, des associations convergera pour reconquérir nos services publics, pour leur défense, leur développement, leur démocratisation.

Cette dynamique pluraliste permettra d'engager un débat public sur le choix de société que nous voulons et de refuser la disparition d'un revers de mains de toutes les avancées sociales et démocratiques conquises dans le passé.

De multiples actions et mobilisations convergeront pour un point d'orgues déjà programmé les 12, 13 et 14 mai à Lure en Haute Saône lors d'un grand rassemblement pour la défense des services publics.

Très bonne année 2023 à toutes et tous

Plus d'amour et
beaucoup d'humour

Justice sociale et
fiscale

Bifurcation
écologique

Respect, tolérance,
fraternité, humanité

La paix

Moins de peur

Mobilisations, actions

Liberté d'expression,
Culture pour toutes et
tous

Par un passage en force, à coups de 49.3, le gouvernement impose son Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2023, définitivement adopté le 2 décembre 2023.

Sans majorité absolue au Parlement, le gouvernement a usé de cette arme constitutionnelle, par 7 fois depuis le début octobre, empêchant ainsi les débats de fond, rejetant quasi systématiquement les amendements de l'opposition, balayant ceux les plus « emblématiques » pourtant adoptés en première lecture. Bien triste constat que cette démocratie bafouée, quand on sait, qu'à l'origine, la gestion de cette grande caisse de solidarité qu'est la « Sécu » revenait aux salariés eux-mêmes. Avec une augmentation de 3,7% pour la branche maladie alors que l'évolution naturelle des dépenses de santé est prévue à 4%, avec une augmentation de 4,1% pour l'hôpital public alors que l'inflation est annoncée au-delà de 6%, le texte adopté programme clairement la baisse du budget de la santé. Malgré une rallonge de 543 millions €, il s'agit, de fait pour les hôpitaux, d'une coupe budgétaire de 1 à 2 Milliards d'euros.

Prévention, déserts médicaux, aide à l'autonomie, voici les nouvelles mesures adoptées :

- Dépistage de la drépanocytose chez les nouveaux nés (expérimentation sur 3 ans).
- Consultations de prévention aux âges clés (20-25 ans, 40-45 ans, 60-65 ans). Ces rendez-vous devront être aussi le repérage de violences sexistes et/ou sexuelles.
- Contraception d'urgence gratuite pour toutes les femmes
- Pharmaciens et infirmiers dotés d'une capacité de prescription vaccinale.
- Cumul emploi-retraite facilité pour les professionnels de santé dans les déserts médicaux (possibilité de travailler jusqu'à 72 ans dans les hôpitaux, exonération de cotisations assurance vieillesse pour les médecins libéraux)
- Suppression de l'intérim à l'hôpital pour les soignants diplômés sortants qui devront exercer dans un autre cadre salarié ou libéral durant au moins 1 an.
- Une 4^{ème} année d'internat des généralistes avec des stages hors de l'hôpital, « en priorité » (donc sans obligation...) dans les déserts médicaux.
- Non remboursement des arrêts de travail prescrits en téléconsultation hors médecin traitant.
- Hausse du prix du tabac.
- 50 000 postes à créer dans les EHPAD d'ici 2027 dont 3000 pour 2023 soit ½ poste par EHPAD

Un budget très loin des urgences dénoncées par les professionnels de santé, très loin des attentes de la population.

Concernant l'hôpital, ce budget se traduira par la poursuite de fermetures de lits et d'établissements, l'aggravation des conditions de travail des soignants, l'extension des déserts médicaux, l'allongement de déplacements à risques pour les patients.

Concernant les EHPAD, au-delà du contrôle de 7500 établissements qui va être mis en place, comme suite « aux scandales Orpéa, c'est bien le manque de personnel et de formation qui conduit à « une maltraitance institutionnelle », et pour les soignants et pour les résidents. Les besoins sont estimés à 20 000 recrutements dans l'immédiat, et 100 000 à terme pour le rapport 1soignant / 1 résident.

Ce PLFSS 2023, dans la droite ligne des précédents, poursuit l'assèchement des comptes de la Sécurité Sociale, en « épargnant », à coups d'exonération et d'allègements de cotisations sociales, les plus gros profiteurs du système (banquiers, CAC 40, capitalistes et autres riches) qui ont vu leur capital exploser ces 15 dernières années, et plus particulièrement durant la crise sanitaire.

A NOUS DE RENVERSER CETTE LOGIQUE PRÉDATRICE, EN CRÉANT UN RAPPORT DE FORCES A LA HAUTEUR DE NOS ATTENTES POUR IMPOSER NOTRE 100% SECU !

Jocelyne Bremesse



Résultat annuel exercice 2022

Section départementale :

Seine Saint Denis

Dpt n° :

93

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
1	Reversement sur cotisation		1	Cotisations	
C1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	109,48	P1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	156,40
C2	COTISATIONS FOND D'AIDE AUX SECTIONS	0,00	P2	COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	1 014,00
C3	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00	P3	CONTRIBUTIONS DES DPTS AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00
2	Dépenses de fonctionnement		2	Autres recettes de fonctionnement	
C5	ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	100,14	P5	INTERETS LIVRET EPARGNE	0,00
C6	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	711,14	P6	PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	0,00
C7	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affranchissements, fournitures, pt matériel)	0,00			
C11	ASSURANCE MAÏF	293,31			
C16	DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	0,00	P16	RECETTES D'ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	0,00
3	Dépenses des sous-sections		3	Recettes des sous-sections	
C17	SOUS-SECTIONS DÉPENSES	0,00	P17	SOUS-SECTIONS RECETTES	0,00
TOTAL DES CHARGES		1 214,09	TOTAL DES PRODUITS		1 170,40

RÉSULTAT 2022**-43,69 €****AVOIRS AU
31/12/2022****7 979,23 €**

Appel à candidature pour la CE de la FGR FP 93

La Commission Exécutive départementale de la FGR FP s'enrichit chaque année de nouvelles candidatures. Pour 2023 et les années suivantes, nous lançons un appel aux collègues qui peuvent participer à la vie de la FGR FP 93, rien de compliqué, 3 ou 4 réunions dans l'année. Merci d'envoyer un mail à : fgrfp93@fgrfp.org

Se tenir informé-e, c'est pratique avec l'inscription à la lettre électronique que nous diffusons auprès des collègues qui nous ont fourni leur adresse mail.

Toutes celles et ceux qui souhaitent la recevoir sur leur téléphone, tablette ou ordinateur, s'inscriront par la même procédure. (fgrfp93@fgrfp.org)

Le dernier bulletin départemental est en ligne sur le site national : <http://www.fgrfp.org>

François Chelers

Je souhaite participer à la CE de la FGR-FP 93

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Coupon à remettre à l'AG ou envoyer par courrier à FGR-FP 93 (J. Souchet Esc. C - 91 rue Charles Tillon 93300 Aubervilliers)



Les retraités veulent des moyens pour vivre dignement

À la veille des fêtes de Noël, la situation des retraités s'est fortement dégradée face à une inflation galopante et au recul du pouvoir d'achat, malgré les revalorisations arrachées par les mobilisations. Force est de constater que de plus en plus de retraités vivent dans la précarité et la misère. Dans la poursuite des actions de 2022, nos organisations proposent d'agir dès le début de l'année 2023. Nous précisons le 4 janvier 2023, date de notre nouvelle rencontre unitaire, les modalités de ces actions.

3 MESURES VITALES ET ESSENTIELLES DOIVENT ETRE PRISES !

AUGMENTER LES PENSIONS

Grâce aux multiples actions des retraités, le Gouvernement s'est vu contraint de revaloriser les pensions de 4 % pour le régime général, et le Medef de 5,12 % pour les retraites complémentaires.

Le compte n'y est pas !

Face à l'explosion des prix, et en premier lieu les produits de première nécessité (logement, énergie, santé, alimentation, etc.), les différentes mesurette autour de multiples boucliers financés par nos impôts ne répondent pas à la gravité de cette situation.

Nous exigeons des mesures qui permettent d'aligner au minimum l'augmentation des pensions sur l'inflation, estimée par la CNAV entre 6,5 % et 7 % pour 2022. De plus, une nouvelle fois, nous revendiquons le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 15 ans, représentant 2,5 mois en moyenne. Nous demandons la revalorisation des pensions sur le salaire moyen, mesure qui assure le lien entre les retraités et les salariés.

Or les moyens existent et les financements sont donc possibles. Les profits, les dividendes versés aux actionnaires qui explosent de manière indécente, les 170 milliards d'aides incontrôlés aux entreprises, imposent une autre répartition des richesses face à l'aggravation des inégalités sociales, la marginalisation de la jeunesse et la paupérisation des retraités.

LA REFORME DES RETRAITES, NOUS Y SERONS !

Nos organisations UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble & solidaires et LSR appellent les retraités à agir, à tous les niveaux, sur ces 3 exigences sociales vitales.

Enfin, considérant que la réforme des retraites envisagée par le Gouvernement constituerait (après la réforme de l'assurance chômage) une atteinte majeure contre les droits des salariés actifs, chômeurs et retraités, et remettrait en cause les fondements même de notre protection sociale collective, nos organisations invitent tous les retraités à répondre à l'appel à la mobilisation lancée par l'intersyndicale nationale.

Tous ensemble, ne lâchons rien !

DONNER LES MOYENS À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Notre pays, depuis 3 ans, traverse une crise sanitaire sans précédent. Le Gouvernement continue, voire accélère, le démantèlement de notre système de santé et de retraite avec un passage en force par un 49.3 de la loi de finance LFSS 2023.

Nous continuons à exiger les moyens financiers, matériels et humains, nécessaires pour répondre aux besoins de santé de l'ensemble de nos concitoyens et à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels.

DISPOSER DE SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

Aujourd'hui, les politiques d'austérité et la dématérialisation généralisée privent les services publics de moyens humains et financiers pour répondre aux besoins des retraités et impactent leur quotidien.

Paris, le 12 décembre 2022